
Compte rendu du CSA Local

Du 18 juillet 2024

Ce CSAL initialement prévu le 2 juillet a été reporté à ce jour, au vu du contexte politique national. Ce sont d'ailleurs toutes les instances nationales qui étaient mises en suspend au moment des élections.

La Directrice a répondu aux déclarations liminaires.

Elle est revenue sur la fermeture des sites impactés par le passage de la flamme olympique. A Sens cette mesure a été, a priori, mal perçue par les agents qui n'ont pas pu accéder au site et du fait de l'obligation de télétravail, n'ont pas pu aller voir le passage de la flamme le midi (ce qu'ils avaient prévu de faire en étant au CFP). La Directrice a expliqué que le Préfet avait insisté pour que le moins de monde possible ne soit sur la route le jour du passage de la flamme pour des questions d'organisation de la sécurité. Aussi, la Direction avait pris la décision de fermer certains sites et de prévenir les agents, via les chefs de service en amont.

Le taux de « décroché téléphonique » s'est amélioré. La CGT Finances Publiques a demandé qu'un mel soit adressé à tous les agents pour les féliciter. La Direction a bien su le faire pour pointer les manquements en la matière, il faut être correct et le faire dans les 2 sens ! Un mel sera donc fait à la rentrée pour souligner l'amélioration et les efforts faits par les agents.

La Directrice a indiqué que la Directrice Générale, Amélie VERDIER, viendrait probablement dans l'Yonne le 30 août, avec une réunion le matin à la direction sur l'organisation particulière du suivi de la gestion des EHPAD et l'après-midi la visite du SGC de Chablis. Cette visite est à confirmer, une rencontre avec les organisations syndicales sera également proposée.

ORDRE DU JOUR

1 - PV des CSAL des 121 novembre 2023, 1^{er} décembre 2023 et 22 janvier 2024:

Aucune observation, votes à l'unanimité.

La CGT n'a pas pris part au vote pour le PV du 22 janvier car, s'agissant du CSAL sur les suppressions d'emplois, elle n'y avait pas participé.

2- Expérimentation de la semaine en 4 jours ou 4,5 jours (pour information) :

La présidente nous a informé que compte tenu de la situation politique actuelle, l'expérimentation ne se mettra peut être pas en place dès le 1^{er} septembre 2024.

La Direction, dans le cadre de cette expérimentation, a dû proposer un service dans le département, le SAPF. Pour ce choix, elle a essayé de trouver un service sans accueil physique, et très peu de téléphone. De plus, le SAPF est un service jeune, qui est en cours de constitution (puisque tous les emplois ne sont pas encore créés) et qui n'a pas une organisation figée.

Si ce service est retenu, les agents seront amenés à voter pour la semaine en 4 jours ou 4,5 jours. Le format majoritaire sera celui retenu pour l'ensemble du service. Il ne pourra pas y avoir des agents à 4 jours et d'autres à 4,5 jours. Ensuite, chaque agent sera libre de dire s'il souhaite faire partie de l'expérimentation ou pas. Quand la semaine en 4 jours ou, 4,5 jours sera mise en place, les agents n'ayant pas souhaité essayer ne pourront plus le faire. Par contre, en cours d'expérimentation, ceux qui voudront sortir du dispositif pourront le faire avec 1 mois de préavis.

Pour que l'expérimentation puisse avoir lieu, il faut que 30 à 50 % des agents soient intéressés.

Concernant les modalités de la semaine EN 4 jours, la journée (ou 1/2 journée) non travaillée sera fixe par agent (et chacun n'aura pas la même journée). Ainsi, les agents n'auront pas tous les lundis, mercredis ou vendredis. Il faudra maintenir une continuité de service.

Les amplitudes horaires seront de 11h30 maximum, avec un temps de travail maximum de 10 heures par jour et une pause méridienne obligatoire de 45 minutes minimum.

Le nombre d'ARTT dépendra du module horaire choisi et sera le même qu'un agent qui n'est pas à la semaine en 4 jours. Par contre, le nombre de congés sera diminué de 5 jours (pour la semaine en 4 jours) et de 2,5 jours (pour la semaine en 4,5 jours). Les récupérations resteront possibles mais avec l'allongement du temps journalier à faire, ce sera compliqué de faire du crédit. En plus des modules horaires existant

déjà, un module à 35 heures pourrait être mis en place.

3- Questions diverses:

- **Immobilier :**

Joigny : Les travaux ont pris du retard car il a fallu reprendre les fondations et consolider la cage d'ascenseur (pas prévu initialement).

La remise des clés est prévue fin octobre. Ce sera difficile mais tenable.

L'installation est prévue entre fin décembre et mi-janvier, avec une fenêtre resserrée pour le SGC entre le 7 janvier et le 21 janvier pour tenir compte de la clôture annuelle et des comptes de gestion.

Accueil Rue des Moreaux : c'est plus compliqué que prévu pour obtenir des devis (4 entreprises sont venues et aucun retour). Le problème est l'amiante encapsulée où il faut une technicité particulière. La DG a été sollicitée pour indiquer des entreprises qui savent faire. Les travaux auront lieu vraisemblablement l'an prochain, reste à savoir si cela sera sur site occupé ou non. C'est l'entreprise retenue qui le précisera.

- **Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) :**

La RGP a été mise en place au 01/01/2023 et les 1^{res} mises en cause viennent de tomber avec des amendes infligées au comptable mais surtout à son adjoint A qui assurait l'intérim. La Direction attend les commentaires de la DG mais le sujet est évoqué à chaque réunion métiers.

Il n'y a plus d'assurance possible pour le comptable puisqu'il est condamné à une amende. Le sujet vaut aussi pour les ordonnateurs.

La Direction a précisé qu'elle avait envoyé des mel, des flyers aux collectivités sur les bons comportements à avoir sur la gestion de nouveaux comptes bancaires, notamment dans des néo-banques ou comptes bancaires étrangers.

Les Faux Ordres de Virements (Fovi) se multiplient et il faut être très vigilant. Malgré ces recommandations répétées, des petites communes de l'Yonne en ont fait les frais. Quand elles s'en aperçoivent, il est souvent trop tard pour récupérer les sommes.

- **Mouvement des IP :**

Le poste de responsable du SPFE se libère au 01/12/2024. De plus, une collègue IP a obtenu sa mutation ce qui libère un poste. La direction a donc demandé aux IP qui le souhaitent de lister les postes qui les intéressent.

Un « mouvement local des IP » va être fait avec des changements en octobre-novembre.

- Un groupe de travail va être mis en place pour réfléchir à une nouvelle

organisation BDV/BCR/PCE et SIE. Le SIE ayant des missions transférées du PCE, quid de l'organisation du contrôle et de la programmation dans notre département. La CGT Finances Publiques a souligné qu'il était important que les agents du PCE de Sens soient prévenus rapidement afin de pouvoir demander une mutation nationale si besoin.

- La prime d'attractivité sur Tonnerre et Avallon (10 000 euros sur 5 ans) n'a pas permis d'attirer le moindre agent. Au niveau national, le bilan de la mise en place de la prime est mitigé (50%).
- Le ménage de la salle de sport de Sens a été soulevé. La direction a réaffirmé qu'il avait demandé que la salle soit nettoyée par la femme de ménage une fois tous les 15 jours.
- La direction va rappeler que la récupération horaire, sous réserve de nécessité de service est un droit des agents et qu'il doit être appliqué.

À l'issue du CSAL, une réunion s'est tenue pour faire un bilan du mouvement de mutation local. Depuis la fin des CAP, les Organisations Syndicales s'épuisent à la demander chaque année et ...miracle, pour la 1^{re} fois, nous avons eu un bilan et un échange sur le mouvement local.

Cette année, 30 demandes d'affectations locales ont été déposées (A, B et C confondus), 27 ont obtenus un de leurs vœux et 23 ont même obtenu leur 1^{er} vœu. Ce qui signifie qu'à contrario 3 personnes n'ont pas obtenu de mutation locale.

Au vu des vacances d'emplois et des possibilités de recrutements de contractuels, la direction a essayé que chaque service ait un taux de vacances inférieur à 10 %.

Les postes gelés sont 1 B au SDIF et 1 B au SAPF.

Concernant les cadres A, 5 demandes ont été faites, 3 ont obtenu leur 1^{er} vœu, les 2 autres n'ont pas eu de nouvelle affectation car il n'y avait pas de vacances d'emploi. Il y a 2 surnombres (au niveau du département). Il n'y aura donc vraisemblablement pas de stagiaire d'affecté en octobre prochain.

Malgré le surnombre, des vacances existent. Cela s'explique par le positionnement en surnombre d'agents sortis d'école (SPFE et SDIF).

Concernant les contrôleurs, 16 B avaient demandé leur mutation et 15 ont obtenu quelque chose (dont 14 leur 1^{er} vœu).

Au PRS, 2 agents B ont été affectés alors qu'il n'y avait qu'un poste de B (et un de C). La direction a anticipé le repyramidage (transformation d'un emploi C en B) à la fin de l'année.

Les 3 agents C ayant demandé une mutation locale ont tous obtenu leur 1^{er} vœu.

A l'issue du mouvement et après comptabilisation des recrutements de contractuels à venir, il manque 10 B et 5 C.

Vos élues au CSAL

Maryline MAUFFRE
Caroline GERMAIN
Nathalie ARNASSAND
Carine CAMBURET